



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire «De l'électricité pour tous, en tout temps (Stop au blackout)»

L'interdiction d'octroyer une autorisation générale pour les centrales nucléaires prévue par la loi sur l'énergie nucléaire du 21 mars 2003 doit être levée.

Date d'ouverture: 20 décembre 2024

Date limite: 3 avril 2025

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/89/cons_1

27 décembre 2024

Chancellerie fédérale

